

AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE

La loi relative au droit à l'image oblige le Proviseur de l'établissement à demander une autorisation écrite au responsable légal de l'enfant pour l'exploitation interne au lycée et la diffusion de ces images sur un support numérique (site internet). Ces images n'auront pas d'autres usages que pédagogiques. Elles ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni utilisées à but lucratif. Elles ne porteront en aucun cas atteinte à l'intégrité de l'enfant.

Cette autorisation est valable sans limitation de durée, quel que soit le tirage des publications concernées et ne donne lieu à aucune rémunération ou indemnisation.

Je, soussigné(e).....

Responsable légal de l'élève..... Classe.....

autorise

n'autorise pas

L'utilisation de son image pour des publications collectives à Toulouse, sur le site internet du lycée, sur des documents internes à l'établissement, dans la presse, sur la vidéo interne.

Fait à Le.....

Signature :

AUTORISATION POUR ELEVE MINEUR SORTIES PEDAGOGIQUES

Les élèves du Lycée des Métiers de l'Hôtellerie et du Tourisme d'Occitanie sont susceptibles au cours de l'année scolaire de participer à des activités pédagogiques à caractère obligatoire à l'extérieur de l'établissement (journée d'intégration, TP déplacés, prestations extérieures...)

Je, soussigné(e).....

Responsable légal de l'élève..... Classe.....

Autorise

N'autorise pas

A effectuer les trajets en utilisant les transports adaptés retenus par l'établissement (à pieds, en transport en commun)

Fait à Le.....

Signature :